

QUESTIONS ET RÉPONSES # 1

LES QUESTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ POSÉES PAR UN/DES ENTREPRENEUR(S). POUR VOTRE INFORMATION, VOICI LES QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1) Le système d'alarme incendie est-il conforme à la norme ULC S524?

R1) *Oui, il est conforme.*

Q2) Tout le câblage du système d'alarme incendie, notamment le câble de communication réseau reliant le panneau d'alarme incendie principal aux panneaux du dispositif d'alimentation répartis sur l'ensemble du site, est-il placé dans des canalisations métalliques?

R2) *Non.*

Q3) Le panneau d'alarme incendie principal surveille-t-il des zones particulières (leviers, détecteurs de fumée, etc.) ou bien surveille-t-il uniquement les panneaux répartis sur le site?

R3) *Le système fonctionne en partie de façon adressable et en partie de façon classique.*

Q4) La dernière phrase de la section 2.2 Livrables stipule que « l'entrepreneur doit veiller à ce que l'équipement soit installé par une entreprise accréditée par l'ULC pour l'installation de dispositifs de surveillance d'alarme incendie conformément à la norme ULC S561 ». Pour se conformer à cette obligation, l'entrepreneur doit-il présenter une pièce attestant qu'il suit l'*ULC Fire Protective Signalling Program*?

R4) *Oui. Pour être sur la liste de l'UL recensant les entreprises d'installation de dispositifs de surveillance d'alarme incendie, ce certificat est obligatoire.*

Q5) La seule façon de prouver qu'un système a été installé conformément à la norme CAN/ULC S561 est de se faire délivrer un certificat par l'ULC. Est-il indispensable d'avoir un certificat de l'ULC?

R5) *Oui.*

Q6) La partie 2 des instructions à l'intention des soumissionnaires stipule ce qui suit :

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada.

Cet énoncé ne nous permet pas de savoir avec certitude quelles sont les obligations que notre soumission doit respecter, car il s'agit d'un document très général. Pouvons-nous partir du principe que, si les ID des sous-sections ne sont pas mentionnées, c'est que les sous-sections ne s'appliquent pas? Par exemple, un cautionnement de soumission ou une quelconque garantie de soumission est-il exigé?

R6) Les seules obligations que doit respecter votre soumission sont celles qui sont écrites ou données en référence dans la demande de proposition. Vous pouvez vous reporter au Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat pour obtenir de plus amples renseignements sur une clause particulière de cette demande de proposition.

Oui, vous pouvez partir du principe que, si les ID des sous-sections ne sont pas mentionnées, c'est que les sous-sections ne s'appliquent pas à cette demande de proposition.

En ce qui a trait à l'exemple donné (un cautionnement de soumission ou une quelconque garantie de soumission est-il demandé?), aucune garantie de soumission n'est exigée pour ce type de demandes qui consiste principalement en une prestation de services.